

DEC163030DR07

Décision portant nomination de Monsieur Emmanuel LECLERC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5256 intitulée « Institut de Recherche sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **5256** intitulée « **Institut de Recherche sur la Catalyse de Lyon** » et nommant **Madame Catherine PINEL-HENRYON** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **17/11/2015** ;

Considérant que **Monsieur Emmanuel LECLERC** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS des 05 et 06 octobre 2015 et du 02 au 04 novembre 2015.**

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Emmanuel LECLERC, assistant ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5256** intitulée « **Institut de Recherche sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon** », à compter du **01/01/2016**

Monsieur Emmanuel LECLERC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Emmanuel LECLERC** est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **25/01/2016**
Le directeur de l'unité
Madame Catherine PINEL-HENRYON

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers